

Le 15 juillet 2024

Par SDE

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec), H2Z 1W7

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
11^e étage
800, boulevard de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 5211

Télec. : 514 289-2007

C. élec. : cardinal.joelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité IRO-010-5 et TOP-003-6.1 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
Dossier Régie : R-4255-2024 - Notre référence : LTG07664

Chère consœur,

Le Coordonnateur a bien pris connaissance des annotations de la Régie dans les textes des normes de fiabilité au présent dossier (les « Normes »), transmises dans sa lettre du 5 juillet dernier.

Le Coordonnateur fait suite à plusieurs de ces annotations et dépose conséquemment les versions française et anglaise des Normes, ainsi qu'en suivi des modifications, comme pièces révisées **HQCF-2, documents 1, 1.1, 2 et 2.1**. Il dépose également les annexes des Normes, dans leurs versions française et anglaise, ainsi qu'en suivi des modifications, comme pièces révisées **HQCF-2, documents 3 et 3.1**, ainsi qu'une liste des pièces à jour.

Toutefois, le Coordonnateur n'a été en mesure d'intégrer que certaines annotations proposées par la Régie aux versions anglaises des Normes. De façon générale, les versions anglaises des Normes ne peuvent être modifiées par le Coordonnateur, car celles-ci sont rédigées par l'équipe de rédaction de normes de la NERC. Toutefois, depuis le dépôt du présent dossier, la NERC a procédé à certaines corrections, lesquelles ont été intégrées au présent dossier et lesquelles recoupent certaines annotations effectuées par la Régie. Le Coordonnateur dépose ainsi les versions finales et en suivi des modifications des Normes.

Les annotations de la Régie qui ne peuvent être intégrées en date des présentes ont été documentées par le Coordonnateur et seront communiquées à la NERC lors de la rédaction des prochaines révisions des Normes. À cet effet, la NERC prévoit réviser les

normes IRO-010 et TOP-003 prochainement dans le cadre du Projet 2022-02¹ « Uniform Modeling Framework for IBR ».

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL

JC/jl

p.j.

¹ Pour connaître l'étendue du projet 2022-02 de la NERC, consultez le lien suivant (en anglais seulement) : <https://www.nerc.com/pa/Stand/Pages/Project2022-02ModificationstoTPL-001-5-1andMOD-032-1.aspx>